



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 189 CDA 13

C.D.A. du 17 avril 2025

Réunion CDA

Président : M. Christophe GIOÉ

Présents : Madame Élodie FERNANDES CARVALHO, Messieurs Ronan AMARAL, Claude BARRET, Yohann FRAPPIN, Patrick GRIVET, Laurent KLIMCZAK, Adil MALDOU, Djamal MESSAOUDI, Stéphane MOREL, Laurent MUSIJ, Romain WALLON

Absent excusé : Monsieur Adil MALDOU

Absent non excusé : Monsieur Hugo BOUADOU

Assiste : Stéphanie FOREY, secrétaire

Début de la réunion : 19h40

Le PV 151 CDA 11 du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur Christophe GIOÉ annonce la démission de Monsieur Wilfried RICHARD de toutes ses fonctions au sein du District, dont la CDA. Elle lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles activités personnelles et professionnelles.

Par application de l'article 8 du règlement intérieur de la CDA, Monsieur Hugo BOUADOU est considéré démissionnaire de ses fonctions au sein du bureau.

La CDA note l'arrêt de Monsieur Silviu Andrei GURZU dans le parcours FIA, ne validant pas sa pratique.

Carnet de famille

La CDA adresse ses plus sincères félicitations à Romarick LUQUET et sa compagne pour la naissance de leur petite Romy.

La CDA apporte tout son soutien à Élodie et Rogerio FERNANDES CARVALHO et souhaite un prompt rétablissement à leur fils.

La CDA adresse également ses meilleurs vœux de rétablissement à Félix GOMIS.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Suivi des Observations

Les observations réalisées à ce jour :

- **D1** : 17/22 observations effectuées
- **D2** : 15/22 observations effectuées
- **D3** : 18/46 observations effectuées
- **JAD** : 24/34 observations effectuées
- Tous les stagiaires issus des FIA ont été vus de 1 à 3 fois chacun.

Nombre de matchs arbitrés

- Un point est fait sur le nombre de matchs réalisés par chaque arbitre.
- La Commission passe en revue chaque Arbitre ayant peu officié afin de comprendre les raisons du retard : maladie, suspension, nombreuses indisponibilités ... Certains Arbitres auront beaucoup de difficultés à couvrir leur club et la CDA se montrera intransigeante et rigoureuse sur les cas en difficulté

FIA Février 2025

- Les personnes ci-dessous ont été nommées Arbitre par le Comité de Direction du 15 avril 2025, suite à la réussite de leur examen pratique :
 - **Simon BERGERY** (Héry)
 - **Louis BISIAUX** (Stade Auxerrois)
 - **François BOYER** (Migennes)
 - **Hugo CANDON** (Magny)
 - **Stéphane DIAS DE ALMEIDA** (Coulanges la Vineuse)
 - **Luke DUPONT** (Toucy)
 - **Omar EL HAYANI LAZZOUI** (St Georges sur Baulche)
 - **Adil ESSALIMI** (Sens FP)
 - **Mathis GOURIER** (Magny)
 - **Julien LEMASSON** (Cheny)
 - **Lohan LE STUM** (Sens FC)
 - **Diego MOREAU** (Appoigny)
 - **Pierre PINLON** (Malay le Grand)
 - **Matéo RABBAKHI** (Appoigny)
 - **Clément RAISON** (Appoigny)
 - **Raphaël TOTI** (Serein AS)
- 35 arbitres ont été formés cette saison. Des clubs qui étaient en infraction ont réussi à être en règle en formant de nouveaux arbitres. Il faudrait cependant que les clubs s'investissent plus dans le suivi de leurs arbitres.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

- L'Yonne est de facto le troisième territoire le plus porteur en nombre d'arbitres formés cette saison, derrière le DTB et la Saône et Loire : un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant rendu ce succès possible !

Parrainage JAD/JAL

- 8 tuteurs JAL. Les quelques problèmes viennent des JAD qui ne contactent pas leur référent.
- Claude BARRET s'est chargé de contacter ceux n'ayant pas répondu.
- Néanmoins le bilan reste positif pour un premier mois de mise en pratique.

Caritatif Arbitres

- La cagnotte est mise en ligne pour le compte de l'association « Les rêves de Marlène »,
- Peu de participation pour l'instant.
- Le lien sera partagé aux membres de toutes les commissions.

Réunion de fin de saison

- Prévue le 14 juin dans le nord du département.
- Groupe de travail : Patrick, Christophe et Stéphanie, Élodie se retirant du projet pour des raisons personnelles.
- Idée de partir sur des olympiades en équipe.

Discipline

En amont de l'analyse des dossiers, Il est rappelé le dépit de la CDA face à tous ces manquements.

Elle appelle ses arbitres à plus de discipline et n'hésitera pas à sanctionner plus sévèrement les récidivistes.

- **Arbitre 1** : 4 Indisponibilités tardives (A1) = Pas de désignation jusqu'à nouvel ordre.
- **Arbitre 2** : Avertissement du fait de sa nomination récente pour Indisponibilité tardive (A1).
- **Arbitre 3** : 2 Indisponibilités tardives (A1) = 2 matchs de non-désignation
Monsieur Djamal MESSAOUDI n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.
- **Arbitre 4** : 5 matchs de non-désignation pour 2 Indisponibilités tardives (A1) et une Absence de Rapport (C5).
- **Arbitre 5** : Certificat justifiant l'indisponibilité tardive = Classe le dossier
Indisponibilité tardive sans justificatif (A1): 1 match de non-désignation
- **Arbitre 6** : 3 matchs de non-désignation pour 2 indisponibilités dont une très tardive (A1 et A2).

- **Arbitre 7** : Prend note de son Indisponibilité tardive (A1) pour raison de santé. Compte tenu de sa reprise dans l'arbitrage et des gros efforts effectués par son club pour leur mise en règle, la CDA souhaite les récompenser en n'amendant pas exceptionnellement l'absence de certificat médical.
- **Arbitre 8** : Prend note de son Indisponibilité tardive (A1).
- **Arbitre 9** : Indisponibilité tardive (A1) sans justificatif ni réponse au courrier de la CDA = Pas de désignation tant que pas de réponse explicative.
- **Arbitre 10** : Indisponibilité tardive (A1) sans justificatif : pas de désignation tant que l'attestation employeur n'est pas fournie.
- **Arbitre 11** : Absence à une désignation (B1), compte tenu des circonstances exceptionnelles et des justificatifs fournis = Classe le dossier et réitère ses félicitations.
- **Arbitre 12** : 1 match de non-désignation pour Indisponibilité tardive (A1).
 - *Monsieur Laurent MUSIJ n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 13** : Avertissement du fait de sa nomination récente pour Indisponibilité tardive (A1).
- **Arbitre 14** : Avertissement du fait de sa nomination récente et des circonstances particulières pour Indisponibilité tardive (A1).
 - *Monsieur Ronan AMARAL n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 15** : Avertissement du fait de sa nomination récente pour Indisponibilité tardive (A1).
 - *Monsieur Ronan AMARAL n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 16** : Avertissement du fait de sa nomination récente pour Absence à une désignation (B1).
- **Arbitre 17** : Bug informatique ayant entraîné la disparition de désignation, prouvé par divers documents = Classe le dossier.
 - *Monsieur Ronan AMARAL n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 18** : Certificat justifiant l'indisponibilité tardive (A1) = Classe le dossier.
- **Arbitre 19** : Indisponibilité tardive sans justificatif : pas de désignation tant que l'attestation médicale n'est pas fournie.
- **Arbitre 20** : Prend note de son Indisponibilité tardive (A1) compte tenu de sa récente nomination et de la particularité de son emploi. Demande à l'avenir de fournir un document de son employeur (attestation ou planning) pour justifier de ses absences tardives.
 - *Monsieur Laurent MUSIJ n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 21** : 2 matchs de non-désignation pour 2 Indisponibilités tardives (A1)
 - *Monsieur Ronan AMARAL n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 22** : 3 matchs de non-désignation pour ses Indisponibilités tardives et très tardive.
- **Arbitre 23** : Prend note de son Indisponibilité tardive (A1) et lui souhaite prompt rétablissement.
- **Arbitre 24** : 1 match de non-désignation pour Indisponibilité tardive (A1).
 - *Monsieur Laurent MUSIJ n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*
- **Arbitre 25** : Attestation employeur justifiant l'indisponibilité tardive = Classe le dossier.
- **Arbitre 26** : Prend note de son Indisponibilité tardive (A1).
- **Arbitre 27** : Prend note de son absence à sa désignation (B1).

Organisation future suite au départ de Christophe GIOÉ

- Adil prend la succession.
- Les responsabilités sont à partager entre les membres de la CDA. Il sera compliqué pour Adil d'assumer l'ensemble des tâches que doit gérer le Président.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Finales des Coupes de l'Yonne

- 3 terrains : Bruno Martini, Annexe 1 et terrain d'honneur.
- L'arbitre central de la finale n'est pas encore choisi.

Point CRA par Laurent KLIMCZAK

- Travail sur la saison prochaine.
- Dossiers de discipline de pire en pire chaque semaine. Les sanctions envers les éducateurs des catégories jeunes vont être diffusées pour alerter sur les dérives des comportements sur les terrains.
- Les DMA vont être envoyés.

Règlement intérieur CDA

- Il est demandé à chacun de relire le règlement et de relever les points qui seraient à modifier
- Des modifications pour une mise en application au 1^{er} juillet est l'objectif.

Tests Physiques

Les tests physiques vont être étudiés pour voir si une nouvelle session sera programmée.

Tour de table – Questions

- Damien GIRARD GLEIZES et Nolan BRAGE : demande de passage en R3. Le Comité de Direction a donné son accord. La procédure est de les faire libérer par la ligue pour qu'ils puissent arbitrer quelques matchs en D1 et/ou D2 et être observés.
- Christophe GIOÉ et Adil MALDOU seront observateurs au TSF.
- Patrick GRIVET avance sur le projet Formation Futsal.
- Ronan souhaite plus de responsabilités dans la CDA. Il accompagnera les jeunes Arbitres au Festival régional U13 à Dijon : Maxime LEPRUN et Maïssane QOJI.
- Félicitations à Yohann FRAPPIN et Ronan AMARAL pour leur travail de VRP .



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Fin de la réunion : 23h00

Prochaine réunion : le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00

**Le Président
Christophe GIOE**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »